

*D*iversités et *C*itoyennetés

La Lettre de l'IRFAM

Institut de Recherche, Formation et Actions sur les Migrations

N° 10

II/2007

Dossier :

ACTIONS LOCALES D'INTEGRATION ET DE COHESION SOCIALE

IRFAM-Secrétariat : Juan Pardo Garcia
17 Rue Agimont 4000 Liège - Belgique
T. +32 (0)4 221 49 89 F. +32 (0)4 221 49 87
info@irfam.org - www.irfam.org

Sommaire

- *Editorial. Le temps des actions locales, Altay Manço, Directeur scientifique de l'IRFAM*
- *DOSSIER : Actions locales d'intégration et de cohésion sociale*
 - o *Interview de Christophe Parthoens, Directeur de « Reliance » – Service d'Aide en Milieu Ouvert (Visé)*
 - o *« Le théâtre-forum comme découverte de l'interconvictionnalité », Marie Barbier, Aspirante FNRS en psychologie*
 - o *« Maisons de Quartier communales et participation citoyenne à Schaerbeek », Bruno Martens, Chef de cabinet à la Commune de Schaerbeek*
 - o *« L'IRFAM reçoit la BARAKA », André Benavente, Coordonnateur de la BARAKA*
 - o *« Un partenariat de longue haleine avec l'Association des Ecoles de Devoirs », Dina Sensi, Chargée de recherche et de formation à l'IRFAM*
 - o *Lettre de Tchèque - « Vivre, c'est rencontrer la différence : les Congolais à Liège », Andrea Gerstnerova, Université Charles de Prague*
- *Nouvelle publication*
- *Agenda des activités*

L'IRFAM a 10 ans !



Avec le soutien de la Communauté française, Direction générale de la Culture et de la Jeunesse, Service de l'Education permanente – du Ministère de la Région wallonne, Division de l'Action sociale et des Immigrés, Emploi – du Fonds social européen Equal

Editorial

Le temps des actions locales

Chères amies, chers amis,

La production d'une *action locale* correspond au fait de produire une initiative éducative, sociale, politique, économique, culturelle, sanitaire, ... sur un territoire local, c'est-à-dire ayant une taille limitée, à l'échelle d'un quartier ou d'une commune, par exemple, bien que ces actions peuvent concerner des « territoires » plus petits encore comme un ensemble d'habitations ou encore un centre d'accueil de demandeurs d'asile. Cette action locale, ce « projet » ou cette « initiative », doit répondre aux besoins locaux en matière de prévention générale, de lutte contre la précarisation et de l'exclusion, et doit être capable de retisser les liens sociaux, intergénérationnels et interculturels. Elle doit viser, en somme, l'intégration et la cohésion sociales sur un espace local : susciter des processus de participation sociale, un développement équitable au-delà des caractéristiques socioculturelles qui différencient les citoyens.

Ce cahier contient des témoignages et des analyses concernant des actions locales d'intégration et de cohésion. Certaines ont été réalisées ou évaluées avec le concours de l'IRFAM. D'autres sont des observations de partenaires qui nous permettent de voir avec un autre regard le local et l'activité sociale qui s'y déroule.

Pour ma part, je souhaite illustrer le potentiel de développement social des actions territorialisées par l'évocation d'initiatives visant les *centres d'accueil de demandeurs d'asile*.

Depuis 2003, L'IRFAM est associée à une initiative menée dans le domaine du bien-être des familles demandeuses d'asile par le Fonds Houtman avec la coopération de quatre universités francophones. Il s'agit d'identifier auprès des services sociosanitaires et des familles récemment arrivées en Belgique, ainsi qu'à travers la consultation de spécialistes, de décideurs et de la littérature les problèmes rencontrés par les familles et leurs enfants.

Les travaux de ce réseau nommé [UNI-SOL](#) renforcent le constat selon lequel le traitement de la question du droit d'asile en Belgique est producteur de désordres relevant de la santé mentale.

Les personnes qui arrivent dans notre pays avec la volonté d'y trouver un monde meilleur se trouvent face à un système défensif qui les cantonne dans un entre-deux et une instabilité de séjour qui les met dans l'impossibilité de projeter une quelconque action visant à leur intégration dans le pays. L'examen des requêtes nécessite un certain temps et les possibilités de recours sont nombreuses si bien que les procédures de demande d'asile peuvent exiger jusqu'à plusieurs années de démarches.

Même si une simplification des procédures est actuellement envisagée, une telle situation produit inexorablement un long « *temps d'attente* » qui, s'il n'est pas réfléchi et aménagé dans le sens d'un accueil positif, s'avère destructeur pour les individus. La situation floue et instable de vie dans laquelle sont plongés les demandeurs d'asile, ainsi que l'isolement et les ruptures que constitue le temps d'attente génèrent un stress et favorisent des décompensations psychiques. Le contexte d'accueil et les affections qui y sont associées rendent également difficile l'exercice des rôles parentaux, ce qui ne manque pas de transpirer sur le développement des enfants.

Ce contexte est également néfaste pour le personnel chargé d'accueillir et de soigner le public immigré. Ces professionnels sont dans certains cas littéralement déformés par les situations inextricables auxquelles ils doivent faire face dans une certaine précipitation. La population de la localité où se trouve le centre pour demandeurs d'asile souffre également d'une politique d'accueil qui ne la respecte pas, qui ne l'implique pas et qui s'impose à elle telle une raison d'Etat. Aussi, *un des enjeux majeurs est d'imaginer et de valider des modalités d'accueil, de soutien, de soins et d'accompagnement qui soient autonomisantes et positives pour les personnes en voie d'intégration ou, tout au moins, en transit avant un transfert vers un autre territoire.*

Selon nous, il est nécessaire d'accompagner les professionnels socio-éducatifs et sociosanitaires

chargés d'orienter les familles et les personnes demandeuses d'asile pour contribuer à l'identification, au maintien et au soutien, ainsi qu'au développement, à la validation-évaluation, à la modélisation et à la dissémination de pratiques existantes ou à inventer qui soient soucieuses d'investir et de valoriser le « temps d'attente » de façon à ce que *cet espace-temps ne constitue pas une violence institutionnelle à l'égard de ces candidats au séjour et des professionnels.*

Il s'agira de favoriser la production de sens pour ces candidats ainsi que pour les professionnels de l'accueil, dans le *no man's land* que constitue la procédure d'acceptation dans le pays de réception. Le temps d'attente peut ainsi constituer l'occasion de reformuler des projets personnels et collectifs, l'opportunité d'éducation/(in)formation pertinente, tant pour les adultes que pour les enfants, offrir l'occasion d'entrer dans une démarche de santé physique, psychologique et sociale tant sur le plan curatif que préventif et permettre de développer des compétences dans ces matières.

Le temps d'attente peut confirmer l'insertion des candidats dans des réseaux communautaires, intercommunautaires, d'entraide et d'ouverture vers les habitants du voisinage et permettre aux candidats et aux professionnels de jouer un rôle d'acteur dans le cadre des organisations et activités socio-éducatives. *Ainsi, le centre d'accueil devient le centre d'un espace local de cohésion et de développement social.*

Les travaux menés dans le cadre de la recherche UNI-SOL permettent de constater que des initiatives locales favorisant *l'expression du vécu, des projets et rêves, et l'humour* auprès des candidats réfugiés en situation d'instabilité de droit de séjour et d'attente, exercent un effet favorable sur leur estime d'eux-mêmes, leur sentiment d'efficacité personnelle, leur renforcement identitaire, ainsi que sur leur inscription sociale au sein de leur groupe d'appartenance et de la société en général. Aussi, il apparaît opportun de proposer la conduite d'actions à caractère ludique et créatif au public de candidats réfugiés et à leurs enfants dans les contextes

d'accueil dans lesquels ils évoluent : ILA (Initiatives Locales d'Accueil), logements privés dans des quartiers populaires ou centre d'accueil. Bien que ce type d'animations existe dans certains lieux, il semble qu'elles n'accrochent pas toujours les publics visés et soient organisées en ordre dispersé, sans évaluation ni capitalisation-diffusion des expériences.

Il faut identifier de centres d'activités ou de personnes-ressources capables de proposer des animations créatives à des enfants et des adultes dans l'esprit de l'investissement positif du temps d'attente des demandeurs d'asile ; encadrer ces centres et personnes dans leurs contacts avec les publics visés, coordonner, évaluer et diffuser leurs initiatives. Celles-ci peuvent permettre aux personnes une expression libératrice sur leurs vécus migratoires et trajet de demandeur d'asile, une prise de distance sur ce vécu et une valorisation personnelle à travers la maîtrise de techniques, réseaux sociaux, et de connaissances nouvelles (le français ou le néerlandais, par exemple). Ces actions peuvent permettre aux enfants et à leurs parents de se rencontrer à travers les activités proposées de façon à tendre vers un équilibre intergénérationnel dans le contexte difficile du temps d'attente et de développer une nouvelle vision plus positive de ce temps.

Il s'agira également de susciter le développement de nouvelles dynamiques relationnelles au sein des centres d'accueil et des quartiers où résident les familles réfugiées à travers le développement et la diffusion des activités récréatives et d'exploiter les ressources positives des cultures et des cultes, ainsi que des relations interculturelles. Et enfin de produire des contenus à diffuser plus largement auprès de la population générale avec la coopération des médias : le local devant toucher le global.

Altay Manço,
Directeur scientifique de l'IRFAM

DOSSIER :
*Actions locales d'intégration
et de cohésion sociale*

Interview – Christophe Parthoens (),
Directeur de « Reliance », Service d'Action
en Milieu Ouvert de Visé*

**« Jeunesse, croyances
et cohésion sociale :
ça démarre tôt ! »**



Diversités et Citoyennetés – Christophe, votre organisation a été à la base d'une série d'initiatives locales très originales sur une thématique que bien d'autres évitent : l'approche des diversités religieuses et culturelles au niveau des enfants ... Dites-nous plus.

Christophe Parthoens - Le projet « *Cultes et cohésion sociale à Visé* » et à sa suite le projet « *Cultures et cohésion* » sont au départ l'expression de la « branche locale » visétoise d'une [recherche internationale de l'IRFAM](#) à laquelle j'ai coopéré. Cette recherche concernait plusieurs pays européens et avait pour but d'identifier les pratiques de coopération entre les représentants des associations religieuses musulmanes et les municipalités, ainsi que d'autres citoyens non musulmans. C'est dans le cadre de l'investigation « *Cultes et cohésion sociale en Europe* » que nous avons publié avec Altay Manço l'ouvrage [De Zola à Atatürk : un « village musulman » en Wallonie](#) qui présente nos observations en la matière dans le faubourg de Cheratte à Visé. Lors de cette observation, une réunion fut organisée à l'hôtel de ville de Visé en juin 2004. Y avaient été invités les travailleurs sociaux, scolaires et les acteurs du monde politique, ainsi que les représentants des divers cultes existant sur le territoire. Nous avons noté que tous ont épinglé le besoin de favoriser la rencontre interculturelle et interculturelle entre laïcs, catholiques et musulmans dans l'entité. Lors de cette première rencontre, les professeurs de religion et de morale laïque de l'enseignement communal visétois se sont portés volontaires afin d'initier dès la rentrée de septembre 2004, un projet d'échanges. C'est ainsi que naquit la première action locale « *Cultes et cohésion sociale* », un projet sur l'échange culturel avec la participation de Sylvain Plouette du Théâtre Universitaire Liégeois.

D&C – *Oui, nous avons confié à votre stagiaire de l'époque, Marie Barbier, de présenter en détail cette première initiative dans les pages qui suivent. Elle présente le travail des écoliers de Visé qui inventèrent et jouèrent des scènes de vie mettant en exergue des valeurs religieuses et philosophiques. Marie présente également son analyse de psychologue sur les découvertes culturelles des enfants et les effets de ces découvertes sur leur développement moral.*

C. P. – Très bien. Après cette première initiative, fin 2005, grâce à une subvention de la Région wallonne (Appel à projet Quartier et Diversité), nous avons pu réitérer l'expérience. Nous voilà à notre seconde initiative « *Cultures et cohésion* ». Cette fois, nous désirions davantage mettre en exergue les diverses cultures et montrer aux enfants les lieux de cultes ou d'action propre à chaque courant philosophique. C'est ainsi que fut choisi le thème du *mariage*, présent dans toutes les cultures et symbolisant le passage entre l'enfance et l'âge adulte, la constitution de familles, fonction culturelle universelle s'il en est ! Nous avons pu de nouveau compter sur la présence de Sylvain Plouette pour la préparation des saynètes. En outre, nous avons développé d'autres formes d'expression culturelle : le chant, la danse, l'écriture et la réalisation de costumes. Tout ce travail artistique fut orchestré par Yvonne Charlot.

D&C – *Comment avez-vous fait pour impliquer les habitants de la localité au travail des enfants ?*

C. P. – Il y a une grande journée de convergence. Le 19 mai 2006, tous les enfants des écoles communales de Visé se sont rencontrés à Cheratte. Ce village comptant la principale communauté turque de la province de Liège, environ 1500 personnes. Cette visite est déjà importante. Les 170 enfants (!) ont joué les saynètes de demande en mariage, ont visité et joué des scènes de mariage dans les divers lieux de cultes présents sur le terrain : un salle laïque, une église catholique et une mosquée. Les responsables de ces cultes ont participé au projet en y jouant leurs propres rôles dans leurs propres lieux. La participation des enseignants fut également très importante. Enfin, la journée s'est finalisée par une grande fête où les diverses danses propres à chaque groupe furent montrées et expérimentées par tous. L'intendance a été préparée par les parents dont de très nombreuses mamans turques.

D&C – *Quels sont les apports de l'action « Cultures et cohésion » au niveau local ?*



C. P. – L'objectif principal du projet « *Cultures et cohésion* » consiste à tordre le cou aux idées préconçues et contribuer à l'installation d'un climat d'échanges chez les enfants pour ainsi redéfinir avec enthousiasme les concepts de culture, tolérance et liberté ... *car les divisions sur base des croyances, ça démarre tôt !* Cette démarche s'inscrit dans un contexte international où la tendance est plutôt orientée vers le repli identitaire et la méfiance inter-communautaire. Nous désirons via ce projet transmettre de bonnes pratiques relatives à l'approche de la diversité culturelle dans le cadre scolaire. Le projet s'est concrétisé en deux temps. Le premier est une phase de préparation dans les écoles. Le thème a été exploité sous forme d'ateliers créatifs dispensés par nos deux artistes et assistés par l'équipe de l'AMO Reliance, ainsi que les enseignant(e)s des cours spéciaux. Il y a là déjà un développement durable d'un savoir-faire pédagogique, de réseaux professionnels, de contacts individuels ... pas si anodins que ça même si les gens vivent dans le même village !

D&C – Et des apprentissages multiples chez les enfants.

C. P. – Bien entendu ! Par exemple, l'atelier « théâtre » visait la création des saynètes qui furent présentées en public. Une trace vidéo a été réalisée et diffusée. Le thème des pièces portait sur la rencontre amoureuse et mettait en scène l'évolution de celle-ci au travers de différentes étapes. Quant à l'atelier d'écriture, dirigé par Yvonne Charlot, il consista à développer une expression autour de l'union amoureuse qui se traduit par la rédaction de faire-parts, notamment. La dimension créative de l'atelier a permis aux enfants de se forger une idée fidèle de leurs représentations et attentes sur cette question importante qui n'est pas sans enjeux lorsque l'on considère que les liens entre communautés différentes passe aussi par les inter-mariages. Ces productions furent visibles lors de la journée de clôture du projet. Pour l'atelier de danse et de chant, enfin, on peut dire que les enfants y ont réalisé pas mal de prises de conscience sur eux-mêmes, sur leurs valeurs et attitudes, la ressemblance de celles-ci avec celles de leurs voisins, les différences aussi d'attitudes entre filles et garçons. C'est important.

D&C – Ce ne sont ni des thèmes ni des méthodes faciles ou conventionnelles : comment avez-vous été reçus ?

C. P. – En effet, la présentation des résultats impliquait la visite des lieux symboliques et l'intégration des parents. La visite des lieux symboliques, comme l'administration communale, l'église et la mosquée fut associée aux trois courants religieux ou laïc présents au niveau du réseau de l'enseignement communal. Cette visite faisait partie intégrante de l'atelier « théâtre » puisqu'elle prévoyait la participation d'un fonctionnaire, d'un curé ou d'un imam dont les interventions furent intégrées. En d'autres termes, cette visite participe à notre volonté de sensibilisation, d'ouverture à la diversité et au dialogue interculturel. L'intégration des parents fut sur base volontaire. Les mamans ont manifesté leur soutien au projet en préparant des pâtisseries typiques des différentes communautés présentes dans le projet. Le reportage réalisé autour du travail des élèves a été largement diffusé par les écoles, en plus de l'exposition des rédactions des enfants.

D&C – Merci, Christophe Parthoens.

(*) **Christophe Parthoens** est diplômé de l'Ecole liégeoise de criminologie de l'Université de Liège où il est collaborateur scientifique. Impliqué depuis 1999 dans l'action socio-éducative en Province de Liège et plus particulièrement dans la région de la Basse-Meuse, il dirige depuis 2004, le service d'Aide en Milieu Ouvert de cette région (<http://www.amoreliance.be>). Les tâches principales de cette structure du secteur « Aide à la Jeunesse » de la Communauté française sont suivis individuels, projets collectifs et actions communautaires au bénéfice d'un public âgé de 0 à 18 ans. C. Parthoens est le co-auteur de l'ouvrage De Zola à Atatürk : un « village musulman » en Wallonie. Cheratte-Visé, publié aux éditions de L'Harmattan à Paris.

DIVERSITES CULTURELLES ET COHESION SOCIALE :

Le « théâtre-forum » comme découverte de « l'interconvictionnalité »

La diversité culturelle qualifie les contextes où des personnes ou des groupes porteurs d'expressions culturelles diverses sont en contact. L'intégration peut être définie comme un double processus à la fois social (négociation du degré de diversité des groupes composant la société) et psychologique (émancipation des individus via une équilibration entre l'expression d'un projet original et la conformation aux règles générales). L'interculturalité quant à elle correspond à la capacité d'intégration de plusieurs identités dans le concept de soi, permettant l'articulation des traits originels aux éléments provenant d'autres cultures. Cette capacité peut être favorisée par des actions socio-éducatives locales qui facilitent les échanges entre des catégories contrastées, valorisent les projets des uns et des autres et engendrent des négociations portant sur les valeurs et les symboles¹.

C'est sur base de ces présupposés, et suite à une réflexion sur les demandes d'intervenants sociaux, qu'a été élaboré un projet portant thème la gestion de la cohésion sociale. En partenariat avec des enseignants d'options philosophiques (religion catholique, religion islamique et morale laïque), a été organisée une action qui aura lieu dans différentes écoles de l'enseignement communal de Visé, et dont le but sera de répondre à ces questions : *comment améliorer la gestion de la diversité religieuse au niveau des localités ? Impliquer l'école permet-il de développer la cohésion sociale entre différentes cultures ?*

Le travail pilote coordonné par l'AMO Reliance a été réalisé avec 167 élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaires de 7 écoles communales de la ville de Visé (région de Liège). Les élèves de ces écoles varient tant par leur niveau socio-économique que par leur répartition au sein des trois orientations philosophiques. Il s'agissait de dégager les valeurs communes aux différents courants philosophiques. L'idée de ce projet est que les élèves, par le biais de techniques théâtrales inspirées du théâtre-forum, présentent leur courant philosophique aux autres dans le but de mettre en évidence d'une part des valeurs universelles communes, et d'autre part la diversité dans l'expression de ces valeurs et dans les canaux utilisés pour leur apprentissage (symboles, métaphores, ...). Afin de favoriser l'émergence et le recueil de la parole des enfants, il a été fait appel à un comédien et metteur en scène. Il était ensuite demandé aux professeurs de travailler avec les enfants à la réalisation de saynètes représentatives de leur option philosophique et de ses implications dans la vie quotidienne, en donnant la priorité à la parole et aux idées des enfants. Enfin, a été organisée une rencontre entre les enfants de différentes options et différentes écoles, dans une perspective de confrontation et de débat pour dégager des valeurs communes. [Toutes ces démarches ont été filmées](http://www.cfwb.be/aide-jeunesse/focus/report12/intro.htm) (<http://www.cfwb.be/aide-jeunesse/focus/report12/intro.htm>).

¹ [Manço, A. \(2006\). *Processus identitaires et intégration. Approche psychosociale des jeunes issus de l'immigration*. Paris, Budapest, Turin : L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles ».](#)

Afin d'évaluer l'impact du projet, des entretiens ont été réalisés avec les enfants avant et après les interventions du comédien-animateur (test-retest). Nous avons également rencontré des enfants de même âge et de mêmes orientations philosophiques mais n'ayant pas bénéficié de l'intervention (groupe contrôle). Les données ont été comparées dans une perspective longitudinale (test vs retest) et transversale (groupe d'intervention vs groupe contrôle). Enfin, il était d'une importance primordiale que la réalisation du projet soit accompagnée d'une valorisation du travail effectué. Une réunion de clôture a été organisée, à laquelle ont été conviés tous les intervenants au projet. Le film y a été projeté et certaines saynètes ont été rejouées. Cet article fait partie du plan de diffusion. L'IRFAM, partenaire de cette initiative, a également organisé une formation aux diversités culturelles et religieuses dont ont bénéficié les différents intervenants impliqués dans le projet.



Visite de la mosquée de Cheratte par les écoliers de Visé

Evaluation des effets locaux de l'action

Les données obtenues lors des entretiens montrent que les groupes d'intervention et contrôle, équivalents avant le début de l'intervention, diffèrent nettement après. De plus, le groupe d'intervention manifeste au retest une *meilleure connaissance des différents courants*, en particulier de la religion islamique, que le groupe contrôle. Il semble que *le ressenti par rapport aux deux journées de rencontre soit grandement positif et le sentiment d'utilité fortement présent*, tant au sein des enseignants qu'au sein des élèves et des autres intervenants.

Enfin, les saynètes préparées par les élèves des différents courants ont abordé les mêmes thèmes, et la majorité des apprentissages ont été réalisés vers ou en provenance du cours de religion islamique, la plus méconnue au sein de la population générale. Cela satisfait notre volonté de *dégager des valeurs communes aux différentes convictions*.

Nous ne devons cependant pas négliger certaines questions inhérentes à la ligne de conduite adoptée afin de l'améliorer encore. La première concerne le niveau d'action du projet. Les réactions envers les membres d'un groupe peuvent se situer au niveau cognitif (connaissances, réelles ou inférées : les stéréotypes), affectif (préjugé) ou comportemental (discrimination)². Dans ce projet, l'accent était mis principalement sur l'amélioration des connaissances, compte tenu du cadre scolaire de la démarche. Compléter ce type d'actions par d'autres pourrait être utile.

Ensuite, les réponses des enfants lors des entretiens de retest mettent l'accent sur les similitudes entre les différents courants. Nous pouvons donc nous demander si, en mettant l'accent sur la similitude, nous n'avons pas négligé la spécificité de chaque conviction. Or, il est nécessaire que les enfants puissent faire la distinction entre ce qui est propre à leur conviction et ce qui est propre à d'autres, au-delà des ressemblances. Nous devons également souligner l'intervention d'une certaine désirabilité sociale, plus particulièrement lors des entretiens menés avec les enfants et lors de l'analyse des données récoltées. En effet, ces deux étapes ont été réalisées par des intervenants fortement impliqués dans le projet. Une évaluation externe pourrait bénéficier à l'initiative.

Par ailleurs, une réflexion est nécessaire sur les bases théoriques du projet. L'idée est que « la production de connaissances et la compréhension engendrent le changement »³. Autrement dit, il faut changer les

² Fiske, S.T. (1998). Stereotyping, prejudice, and discrimination. In D.T. Gilbert, S.T. Fiske & G. Lindzey, *The handbook of social psychology* (vol.2, 4ème éd., pp. 357-411). Boston, MA: Mc Graw-Hill.

³ [Sensi, D. \(2004\). Cultes et cohésion sociale : Construction de la participation sociale dans la différence religieuse : les communautés musulmanes. Rapport d'évaluation \(p. 5\). Bruxelles : IRFAM.](#)

connaissances pour changer les savoirs-être. Il s'agit d'une application de *l'hypothèse du contact*, qui se base sur le constat d'« erreur par ignorance », et selon laquelle la mise en place de contacts permettrait de réduire les préjugés et les stéréotypes. Une condition est que les contacts engendrent de l'interdépendance, c'est-à-dire une situation dans laquelle des groupes collaborent pour atteindre un résultat qu'ils ne peuvent atteindre sans une mise en commun de leurs ressources respectives. Malheureusement, nous pensons que la situation de contact mise en place n'a pas instauré d'interdépendance véritable entre les enfants. Une autre condition de succès est l'instauration de contacts fréquents, durables et intimes⁴, ce qui n'a pas été possible dans le cas dans notre intervention. Ceci ne peut que plaider pour une généralisation et continuation de ce type d'actions. Il est heureux de constater que l'AMO Reliance et les écoles de Visé ont pu recommencer un travail similaire l'année suivante.

Enfin, on peut se demander dans quelle mesure les apprentissages réalisés dans les écoles seront généralisés à l'ensemble d'une population locale, malgré l'importance de la population scolaire touchée. En effet, il y a un risque que les enfants enferment l'expérience vécue lors des journées de rencontre dans une bulle constituant « l'exception qui confirme la règle ». En outre, il est légitime de s'interroger sur le maintien à long terme des bénéfices acquis lors de la rencontre. En conclusion, nous pensons que cette intervention gagnerait donc à être prolongée tout en intégrant des améliorations. Nous proposons par exemple que la rencontre principale et spectaculaire de l'initiative soit accompagnée d'une série d'autres petites rencontres moins consistantes lors desquelles les élèves de divers horizons seraient amenés à collaborer pour atteindre des objectifs communs. Aussi, il nous semble utile de mettre en place une mesure des effets à long terme des interventions et de s'assurer du maintien et de la transmission des acquis. Par exemple, on peut envisager que les élèves ayant participé à la rencontre servent de « professeurs » pour les élèves des classes inférieures (apprentissage par les pairs). Ce qui permettra aux partenaires d'intégrer à l'action les écoles secondaires de la région.

Marie Barbier

Marie Barbier est aspirante FNRS au Service de Psychologie du travail de l'Université de Liège. Elle a mené la présente évaluation dans le cadre d'un stage à l'IRFAM et au sein de Reliance AMO en 2004-2005.

⁴ Brown, R.J., & Turner, J.C. (1981). Interpersonal and intergroup behavior. In J.C. Turner & H. Giles (Eds), *Intergroup behavior* (pp. 33-65). Oxford, UK: Blackwell.

« MAISON DE QUARTIER COMMUNALE » : **La participation citoyenne à Schaerbeek**

Durant la législature communale 2001-2006, Tamimount Essaïdi, Echevine de l'Intégration sociale, de la Prévention et de la Solidarité a développé avec son équipe des expériences participatives au départ de maisons et de salles de quartier. Ces expériences se sont révélées des outils passionnants de *travail communautaire* ou de *développement social de quartier*.

Ca fonctionne comment ?

Les « Maisons de Quartier » sont des structures à géométrie variable. Il s'agit soit :

- D'une infrastructure communale, destinée au « développement social de quartier ». Les locaux de cette infrastructure peuvent être mis à la disposition d'associations ou de groupes d'habitants du quartier qui désirent y organiser des activités.
- D'une équipe de travailleurs sociaux (éducateurs de rue, animateurs de réunions, etc.) chargés de la gestion et de l'animation du lieu. Ceux-ci ont pour mission d'y organiser des activités, mais aussi d'offrir aux groupes d'habitants un accompagnement logistique et méthodologique pour la structuration de leurs projets.
- D'un « Conseil de participation » où habitants et associations du quartier rencontrent les représentants de la commune. Ce Conseil est mandaté par la commune pour déterminer, selon des procédures clairement définies, les activités prioritaires de l'infrastructure - *Quelles sont les activités les plus pertinentes pour le quartier ?* - et pour arbitrer la répartition de l'espace entre les différentes propositions concrètes d'activités, en fonction des ressources d'espace, de temps et d'énergie humaine disponibles.

Même si c'est à échelle relativement restreinte (l'animation d'une maison de quartier), il s'agit bien ici de participation au sens fort : le Conseil de participation n'est pas seulement consulté sur *ce qu'il aurait bien aimé voir se faire dans la maison, si jamais un jour les ressources et la volonté politique étaient réunies*, il est d'emblée mis en position d'organiser la gestion de ressources publiques réelles ... ce qui demande d'ailleurs, pour bien se passer, des cadres de règles et de procédures rigoureux.

Qu'est-ce que ça transforme ?

D'abord, ça transforme radicalement le lien entre mandataire et citoyen. Il faut savoir que le clientélisme politique est aussi une forme de lien social : il structure une relation d'échange entre acteurs individuels et, à grande échelle, finit par réguler (perversément) tout le fonctionnement d'un groupe social. Ici, aux demandes clientélistes de locaux ou aux demandes « consommatrices » d'activités, le mandataire répond par la proposition d'une autre forme de rapport social : rejoindre le Conseil de participation, y proposer quelque chose, le négocier et en démontrer l'intérêt pour la collectivité locale.

Les processus de négociation et d'arbitrage sont riches de sens aussi : tout l'enjeu de la négociation est en effet d'amener les intérêts particuliers, d'abord souvent perçus comme contradictoires, à s'articuler pour construire ensemble l'intérêt collectif dans un contexte concret.

Cette obligation de négocier est par exemple extrêmement utile dans le travail avec les adolescents : confrontés aux adultes, leurs phantasmes d'appropriation totale des lieux (problème fréquent à Bruxelles, notamment en contexte multiculturel) sont neutralisés, en même temps qu'ils se voient reconnaître une place légitime parmi les autres.

Pour citer un dernier exemple de transformation : le programme de soutien aux initiatives bénévoles permet à des habitants de s'investir tout en restant dans leur position d'*habitants*. Auparavant, en effet, ceux qui désiraient faire quelque chose dans leur quartier étaient souvent condamnés à devenir des « quasi-professionnels » du travail social, tant l'organisation d'une action peut s'avérer complexe (subventions, assurances, autorisations, ...).

Bruno Martens

Chef de Cabinet de l'Echevine Tamimount Essaïdi (Schaerbeek)

L'IRFAM reçoit la BARAKA !

L'objectif de cet article est de rendre compte d'une expérience de « formation-supervision » visant à redéfinir les axes directeurs de l'action de la maison de jeunes la BARAKA, au centre de Liège. La BARAKA est une maison de jeunes qui développe également une école de devoir et des activités d'expression et de créativité, en coopération avec des partenaires présents dans le quartier Sainte-Marguerite. L'équipe de la maison de jeunes est constituée d'acteurs expérimentés venant d'horizons divers et complémentaires comme l'éducation et la formation artistique. Cette équipe accueille de nombreux stagiaires. Le public de l'institution située dans un quartier populaire est multiculturel comprenant de nombreux préadolescents et adolescents issus de familles de réfugiés, notamment originaires des Balkans.

Le lien entre la BARAKA et l'IRFAM est assez ancien, elle date de formations auxquelles a participé le personnel de la maison de jeunes. Par ailleurs, les deux institutions étant situées dans le même quartier, des stagiaires ont déjà pu créer divers ponts. Depuis l'été 2006, l'IRFAM est consulté par la BARAKA dans le cadre d'un projet de supervision devant aboutir à la réorganisation de la structure qui est également dans une situation transitoire par rapport à son espace de travail. Par ailleurs, grâce aux moyens accordés par la Fondation Roi Baudouin, la supervision bénéficie également de l'intervention d'autres équipes ou personnes ressources en matière d'évaluation et d'analyse psychologique du fonctionnement des initiatives.

Les rencontres avec l'IRFAM ont été des journées de réflexion et de débat. Au nombre de 10, ces moments ont été l'occasion pour l'équipe de mettre à plat son fonctionnement, ses objectifs, ses présupposés, ses perspectives, etc. Le formateur, Altay Manço, a animé ces séances tout en proposant divers outils facilitant le recueil et l'analyse de l'information sur les pratiques : un questionnaire sur l'évaluation des actions locales d'intégration, une grille d'objectifs et d'actions, une analyse des mots clés que se donne l'équipe, etc.

Au fil des rencontres : des grilles, mais pas de grillage ...

En premier lieu, lors des réunions de travail, il a été question de clarifier les attentes de chacun par rapport à la supervision. Globalement, les désirs de la BARAKA sont de clarifier les objectifs institutionnels en vue de créer un « document fondateur » dans lequel chaque membre de l'équipe puisse se retrouver : non seulement les membres actuels, mais également ceux qui viendraient plus tard, les stagiaires, ... Ce document serait l'articulation des exigences du décret stipulant les missions des organisations dédiées à la jeunesse, des réalités du terrain, des désirs des travailleurs, en rapport avec leur expérience, etc.

Le décret en question est un document cadre que les intervenants doivent prendre en compte pour ses aspects notamment quantitatifs en vue de préciser un projet pédagogique institutionnel (PPI). Toutefois, ce cadre n'est pas suffisant, parce que les termes qui y sont employés ne reflètent pas la complexité de la réalité du terrain ou sont trop généralistes (citoyenneté, responsabilité,...) pour aider à déterminer avec précision un PPI.

En vue d'animer les débats, de définir les objectifs et ainsi de répondre aux nombreuses questions de l'équipe de la BARAKA, les participants ont rempli (séparément, puis ensemble) plusieurs grilles décrivant les interventions et leurs objectifs. Un des outils utilisés fut une « grille d'identification intersubjective », mettant en évidence les attentes, les besoins, les ressources et les difficultés de chacun des acteurs : l'équipe, les jeunes, les communautés, l'institution et les partenaires. L'élaboration de ce document fut un préalable à tout un travail sur le « sens commun » de la BARAKA : ce qui est important pour avoir et donner de soi une image institutionnelle claire et « unifiée ».

L'analyse de cette grille a permis aux participants de dégager des objectifs initiaux en partant, dans un premier temps, de leurs propres ressources de citoyen et de professionnel : qu'est ce que je veux faire dans la sphère collective et professionnelle ? L'outil permet également de définir un public « type » : avec quels publics ai-je envie de travailler ? Il s'interroge aussi sur les moyens : comment ai-je envie de réaliser les objectifs définis ...

La définition de ces critères permettra, plus tard, de définir les valeurs, les principes que souhaite défendre la BARAKA, les moyens à dégager ou à remobiliser pour mettre en actes ces principes et, enfin, les initiatives concrètes qui y sont liées. Ainsi, l'élaboration d'un règlement d'ordre intérieur (ROI) pour l'institution, en lien avec le PPI, la rédaction d'une ou de plusieurs chartes (contrat d'engagement du jeune, du professionnel, ... comme un préalable au ROI) découleront de ces critères, dans un cadre systémique où chacun de ces documents peut influencer les autres.

Des visions, des analyses : l'autonomie comme objectif, l'expression comme méthode

Selon les acteurs de la BARAKA, le rôle principal de la structure est d'entretenir un lien avec les jeunes, un lien lui permettant d'exprimer son ressenti, tout en soutenant son développement identitaire. Les moyens privilégiés seraient alors l'expression et la créativité, dans le sens large des termes. En ce sens, La BARAKA peut-être le support de la parole des jeunes, qui doit être encouragée : l'expression sera vue comme une des stratégies identitaires. Aussi, l'institution travaillera tant sur le plan individuel que collectif.

Une approche prévalente de la Maison des jeunes est de favoriser l'épanouissement du public par l'expression et la créativité. Par épanouissement, il faut entendre la possibilité laissée à la personne et au groupe de créer du lien social sans pour autant l'aliéner à des normes particulières. Ainsi, un des objectifs sera de favoriser l'autonomie tout en laissant la liberté de choix : le jeune doit engager sa responsabilité en s'impliquant dans les activités ou plus globalement dans tout ce qui touche à la vie de l'ASBL.

La BARAKA doit mettre en place des moyens pour faire en sorte que les jeunes éprouvent du plaisir en participant, qu'ils s'ouvrent les uns aux autres et tous à la diversité, la diversité des genres, des cultures, des statuts, des projets, ... Les relations de confiance avec les enfants, les jeunes et leurs milieux doivent devenir le modèle à suivre pour rendre possible un travail d'écoute et favoriser le transfert positif. Aussi le personnel éducatif doit se rendre disponible et mettre en adéquation les possibilités et les demandes du public : heures d'ouverture, temps de travail à consacrer au terrain, ...)

Il apparaît primordial aux membres de la BARAKA de structurer leur action de façon à la rendre lisible par tous. En effet, compte tenu de la spécificité du quartier, l'action est interculturelle : en ce sens, elle doit intégrer l'histoire, le parcours, le vécu de chacun dans une histoire commune. Aussi, un autre axe de travail important identifié par l'équipe est la solidarité, tant interne

qu'externe. Il s'agira, par exemple, de développer de l'entraide entre des enfants dont les parents n'ont pas le même niveau de revenus, mais aussi de la solidarité entre les membres de l'équipe. En externe, à travers les partenariats, la BARAKA peut-être un des moteurs d'une démarche de coopération entre associations locales.

Enfin, l'éthique et la déontologie doivent rester présentes dans toutes les démarches : il est important de prévoir des espaces de débat au sein desquels cette réflexion évolutive puisse avoir lieu. Il n'est donc pas exagéré de déclarer nécessaire la suite d'une démarche intégrant des moments de supervision.

Et l'Institution ?

Le travail de supervision a permis également la mise à plat de quelques spécificités de la BARAKA en tant que « Centre-ASBL » regroupant diverses fonctions, comme une maison de jeunes (MJ), un centre d'expression et de créativité (CEC) et une école de devoir (EDD).

Selon les participants ; le CEC aurait toujours eu un « statut flou ». Il serait le parent pauvre de l'ASBL, à cause de sa dépendance institutionnelle par rapport à la structure porteuse, la MJ. Or, les exigences administratives et pédagogiques le concernant sont de plus en plus grandes. L'ensemble de l'équipe est d'accord par rapport à l'idée de la reconnaissance du CEC et en reconnaît l'importance pour les publics et pour un travail dans la continuité.

L'EDD est quant à elle plus récente. Elle représente une bonne porte d'entrée par rapport aux publics, aux familles, mais également par rapport au monde scolaire. L'EDD bénéficie en effet d'une valorisation plus importante et ainsi représente une action stratégique dans le lien avec les parents. Sa présence est essentielle pour un travail à long terme.

Il s'agit de concevoir les caractéristiques et les publics spécifiques de chaque entité de façon complémentaire, soit : un travail de soutien scolaire et les 5-13 ans pour l'EDD ; un travail artistique au CEC avec les 5 ans et plus ; et un travail de « citoyenneté » en MJ avec les 12-26. Le tout dans un but collectif visant à valoriser l'expression.

Mais il reste à bâtir une image unifiée et diffusable : quelle représentation de l'institution devons-nous donner ? Une seule ASBL ou 3 entités distinctes ? Ou encore une association fédérant les trois « services », indépendants mais partenaires. Quel « montage » serait à terme le plus utile et en lien avec l'évolution des directives administratives du secteur (futur décret CEC, par exemple) ? Il est sans doute encore prématuré de répondre à ces questions. D'autres acteurs sont à contacter, par exemple les instances de l'association sont à consolider. Toutefois, l'équipe sort de la supervision convaincue qu'il faille donner une image de cohésion et une identité particulière à « la BARAKA ». Elle est également convaincue que ce type de réflexions stratégiques sont nécessaires à son déploiement.

Conclusions et perspectives : pour ne pas finir ...

L'équipe de la BARAKA sort renforcée de cette expérience de formation-supervision avec l'IRFAM. Elle reste, bien entendu, confrontée à une difficulté de taille que rencontrent également de nombreuses structures locales : comment construire un projet stratégique qui soit pérenne tout en sachant que la situation de l'institution relève d'un provisoire qui dure ... Attente de changement de locaux, changement de personnel, changement possible de partenariat et de public, changement de décret, etc. Sur quel pied danser ?

Ce qui est important est que l'institution se rende compte de la force qu'elle s'attribue en devenant adaptable. Il faut aussi qu'elle se rende compte que cette adaptabilité, elle le devra à sa propre force, son propre travail et à la vision de ses propres membres.

Ainsi, l'équipe de la BARAKA a (re)découvert sa diversité en termes d'expériences, d'orientations philosophiques, de genre, de disciplines professionnelles, ... Si la médiation entre ces diverses facettes n'a pas toujours été simple, l'équipe a su gérer cette diversité, même les « absents » en devenaient « présents » dans la mesure où les rencontres préparatoires aux séances de supervision permettaient de rallier le point de vue de tous. La formation a ainsi eu le mérite de contribuer à ressouder l'équipe autour de ses diversités et aussi d'axes communs. Un sentiment de confiance interne à l'équipe s'en est dégagé.

L'intervention de l'IRFAM a fait le pari de partir des situations et des contraintes de l'équipe : pas d'apports théoriques systématiques, par trop de matériel externe. La BARAKA n'en a d'ailleurs pas émis le souhait. Aussi, les participants l'ont jugé ancré dans leur réalité et potentiellement transférable dans leur pratique, si les conditions matérielles le permettent.

L'équipe de la BARAKA a été rencontrée dans cette supervision à un moment de son évolution. Le bilan des acquis antérieurs a été entamé et a montré la force et les potentialités de cette équipe. La démarche a montré l'importance de garder une mémoire écrite de ses réalisations et réflexions. Mais la supervision n'est aussi qu'un moment dans l'évolution d'une équipe qui a eu et aura d'autres opportunités de réfléchir sur elle-même et sa pratique. Il s'agit dès lors de penser comment intégrer les apports de divers types ? comment les projeter dans les pratiques ?

Enfin, un des apports de la formation IRFAM est sans doute la suggestion d'outils et de démarches concrètes afin d'aider l'équipe à avancer dans sa réflexion : grille de questions, tableau de regards croisés, le travail sur le lexique et les valeurs à mettre en avant, orientation vers des lectures, etc. L'appropriation de ce matériel, de cette méthode et des démarches stratégiques suggérées peuvent constituer autant de réponses aux questions précédentes.

André Benavente,
Coordonnateur de la BARAKA

Un partenariat de longue haleine avec l'Association des Ecoles de Devoirs en Province de Liège (AEDL)

Voici le film de l'histoire ... En 2004, l'AEDL contacte l'IRFAM pour engager une collaboration sur le thème « Ecoles de devoirs et familles, vers quel partenariat éducatif ? » ...

Les écoles de devoirs (EDD) sont en effet depuis longtemps confrontées à la diversité culturelle de plus en plus grande des familles. Les défis à relever sont importants étant donné le rôle des EDD dans la réussite scolaire des enfants de familles défavorisées et immigrées, ainsi que dans l'animation socioculturelle des quartiers.

D'une manière générale, les animateurs et animatrices des EDD ne sont pas initialement formé(e)s à la rencontre interculturelle et à la gestion des diversités au sein de leurs activités. C'est sur le terrain, au quotidien qu'ils/elles la pratiquent en trouvant des solutions créatives aux problèmes de langues, aux valeurs accordées à l'école, aux devoirs, aux activités culturelles et artistiques, aux différences d'éducation entre les filles et les garçons, aux incompréhensions face au système scolaire, aux tensions pouvant parfois exister entre les parents et les enseignants ou encore entre associations, dans le quartier ...

Ajoutons à cela que les animateurs/trices sont aussi dans une rencontre interculturelle d'un autre type avec les équipes éducatives des écoles dont ils/elles reçoivent les enfants. D'autres partenariats peuvent aussi les lier à d'autres associations locales. Il existe en effet des cultures professionnelles assez différentes entre les écoles, les associations et les EDD, de même qu'entre les écoles elles-mêmes ! Ces diversités se déclinent en termes de projets d'établissement, de pratiques pédagogiques, de climats scolaires, de réseaux d'enseignement, d'ouverture aux partenariats, d'ouverture aux familles, d'ouverture au quartier, ... la liste est longue.

Face à tous ces besoins, l'AEDL et l'IRFAM ont proposé aux professionnels des EDD une formation de huit demi-journées sur le thème de la gestion de la diversité et de la mise en projet vers une amélioration des relations entre les EDD et les familles en lien avec la scolarité des enfants. Les EDD partenaires se situent dans diverses localités populaires de Liège et environs.

Les objectifs poursuivis par cette formation étaient les suivants :

- analyser la gestion et le partage des différents territoires de l'école de devoirs avec les familles (quelle place est laissée aux parents) ;
- analyser les aspects relationnels et affectifs des relations avec les familles et spécialement la manière avec laquelle sont gérées les diversités (culturelles, de genre, d'âge, ...) à la fois au sein de l'équipe et avec familles ;
- expliciter les rôles que se donne l'école de devoirs vis-à-vis des familles et la manière avec laquelle l'équipe est organisée pour rencontrer ces rôles ;

- identifier les stratégies de partenariat avec les enseignants pour un interface efficace entre l'école et les familles en cas de problèmes avec certains enfants ;
- et, enfin, élaborer un projet de partenariat éducatif avec les (certaines) familles en partant du principe de valorisation des richesses de la diversité.

Une vingtaine de personnes membres de diverses EDD a suivi cette *première formation* qui a été évaluée de manière très positive par les participants. Ces derniers ont d'ailleurs demandé une possibilité de suivi pour l'élaboration des projets concrets. Une offre a ainsi été proposée dans les mois qui ont suivi la formation, mais malheureusement, celle-ci n'a pas été suivie d'effets. Aucune EDD n'en a fait la demande. L'AEDL a dès lors essayé d'analyser le pourquoi de cette situation.

L'analyse qui a été réalisée par l'association fédératrice a permis de constater que les EDD ne sont pas des organismes possédant une culture de « mise en projet de changement ». Faisant face, dans certain cas, à divers problèmes organisationnels et parfois à un manque de moyens, les EDD ont des difficultés à concevoir des projets ou programmes de changement ou d'action à moyen et long terme. Elles ont également des difficultés à évaluer ces initiatives de façon à en maîtriser le pilotage. C'est la raison pour laquelle, une *deuxième formation* de trois jours a été programmée par l'IRFAM à la demande de l'AEDL, dès l'année suivante, c'est-à-dire en 2005. Cette initiative a porté sur le thème de « la gestion et l'évaluation de projets ».

Une quinzaine de participants a suivi cette seconde initiative de formation et un des résultats les plus appréciables a été l'élaboration en commun d'une grille d'auto-analyse permettant d'apprécier, en interne, la qualité des services rendus aux publics. Cette grille s'articule autour de trois thèmes :

- les activités d'aide aux devoirs,
- la qualité des relations à l'interne et avec l'extérieur,
- et, enfin, le fonctionnement et le pilotage de l'association.

Les résultats de l'auto-analyse mettent en évidence les besoins à partir desquels l'équipe doit se mettre en projet de changement positif. Créée avec la collaboration des acteurs de terrain en EDD, la grille d'auto-évaluation est également disponible et adaptable pour d'autres praticiens et éducateurs (*).

En 2006, au terme de cette collaboration, l'AEDL a souhaité poursuivre le partenariat avec l'IRFAM pour un approfondissement et une généralisation.

Et l'histoire ne s'arrête donc pas là ... Durant l'année 2007, l'AEDL a ainsi proposé aux EDD qui le souhaitent d'obtenir un « coaching » sur l'évaluation des projets en lien avec les familles. Dans le cadre de ce nouvel épisode de collaboration qui va concerner, deux à deux, l'IRFAM et les EDD qui le souhaitent, il est prévu d'élaborer avec l'aide l'AEDL, un « guide de bonnes pratiques » qui sera publié et diffusé le plus largement possible, dès 2008 ...

Dina Sensi,
Chargée de recherche et de formation à l'IRFAM

(*) Grille disponible auprès de Dina Sensi (dsensi@irfam.org).

LETTRE DE TCHEQUIE

Vivre c'est rencontrer la différence :

Les Congolais à Liège

Parler de l'émigration est toujours une gageure : *comment cerner en effet, au-delà des statistiques, les motivations propres à chaque individu, l'événement déclencheur de son saut dans l'inconnu, les mille découvertes ou déconvenues dans son pays d'accueil, les mille facettes des choix professionnels, familiaux, politiques et sociaux de son éventuelle insertion, sa perception de la société dans laquelle il débarque, la façon dont cette société le perçoit et l'accueille ?*(1) Jamais il ne sera possible de réécrire le passé dans tous les détails qui font de la vie d'un homme ou d'une femme une expérience unique. Par contre, l'observateur peut identifier des caractéristiques communes à un groupe d'individus, les grandes tendances des communautés humaines ... (1). Je voudrais présenter dans cette lettre, dans les grandes lignes et à la manière d'une chronique, l'objet d'une observation à l'IRFAM, durant 2006, sur la présence et le processus d'intégration des Congolais à Liège.

Les Congolais en chiffres

Il est difficile de retracer de manière continue la présence congolaise en Belgique. En effet, selon les périodes, les nomenclatures changent. Durant la période coloniale, les Congolais furent *de facto* considérés comme des citoyens belges (1). A partir de 1960, les Congolais présents en Belgique furent repris dans les statistiques dans la rubrique générale « Africains ». Actuellement, l'Etat belge ne recueille des données statistiques ventilées par nationalité et origine ethnique que de manière très parcimonieuse, au nom du principe de la protection des données personnelles. Aussi, la connaissance des statistiques n'est pas toujours d'un grand recours pour apprécier la réalité sociale, dans la mesure où de nombreux clandestins issus du continent africain échappent à toute observation.

Nathalie Delaleuwe, journaliste spécialiste des Africains de Belgique, souligne ainsi qu'il est important de connaître le terrain pour que l'on puisse décoder les problèmes de discrimination dont souffrent notamment les personnes originaires d'Afrique (3). Ce point de vue est aussi soutenu par un groupe d'experts sur les populations africaines de l'ONU qui s'est rendu en mission officielle en Belgique du 13 au 17 juin 2005 afin d'examiner la situation générale de ces immigrants. Ils constateront la création par le Gouvernement belge d'un groupe de travail interministériel chargé d'examiner la question de la collecte des données ethniques et, à cette fin, recommanderont aux autorités nationales d'évaluer l'impact et l'efficacité des mesures adoptées pour remédier à la discrimination ethnique (2).

Selon l'Institut National de Statistique, les Africains subsahariens (originaires des 49 pays d'Afrique au sud du Sahara) représentent 0,035 % de la population totale de la Belgique (à peu près 35 000 personnes) (4). Dans cet ensemble, les Congolais représentent la majorité. Ils constituent 1,3 % des étrangers de Belgique ; 2,2 % des étrangers de la région de Bruxelles-Capitale, 0,65 % des étrangers de Flandre et, enfin, 1,2 % des étrangers de Wallonie (1). Ainsi près de la moitié des Africains de Belgique (44,5 %) vivent à Bruxelles, 29,6 % en Wallonie et 25,9 % en Flandre (4). On constatera que les Africains représentent en Belgique une petite minorité par rapport à l'ensemble des communautés d'origine étrangère qui constituent au total un dixième de la population globale du Royaume : 10 millions d'habitants (5). Toutefois, les données disponibles ne tiennent pas compte de la présence des Africains naturalisés, clandestins ... La taille de cette population pourrait bien être le double.

Aperçu historique de la présence congolaise

Le Congo fut la plus grande colonie de la Belgique. Les premiers Congolais qui mirent le pied en Belgique le firent dans un contexte temporaire et en nombre très restreint : il s'agissait de voyageurs de courte durée dans le cadre d'une fonction (assistant d'un militaire ou d'un agent de l'administration coloniale, accompagnant d'un missionnaire), d'une manifestation (expositions universelles ou coloniales) ou d'une formation (cursus scolaire financé par des colons). En premier lieu, il s'agit d'une migration d'hommes célibataires (1). Les liens coloniaux limitaient les flux d'Africains vers la Belgique. En effet, la Belgique n'a jamais signé de traité d'immigration avec un pays d'Afrique subsaharienne (4). La présence de Congolais en Belgique s'intensifia donc dès les débuts de l'indépendance avec l'accueil de cadres africains en formation. Entre 1960-1965, en dehors des cadres, on compte très peu de travailleurs immigrés. Dans la seconde moitié des années 1960, les réfugiés politiques d'une part et les personnes en recherche d'une situation économique meilleure d'autre part commencent cependant à arriver (1).

Le schéma migratoire des Congolais en Belgique est ainsi assez différent des autres grandes migrations vers ce pays, tels que les mouvements d'Italiens, de Marocains ou de Turcs. « *La communauté africaine s'est installée en Belgique dans des circonstances différentes que les autres communautés d'immigrés* », explique Billy Kalonji, représentant de la Plateforme des communautés africaines d'Anvers (6). « *Il n'y avait aucune structure étatique pour faciliter leur intégration (les travailleurs marocains, par exemple, pouvaient au moins profiter des programmes d'installation pour les travailleurs en matière de logement, d'assurance santé, de scolarité, de cours de langue d'origine, ...). L'immigration des Africains se repose surtout sur base individuelle ou familiale* ».

Apports de l'immigration : diversité et dialogue interculturel

- *Moi, je suis un vrai Belge !*
- *Depuis longtemps ?*

La seconde moitié du XX^e siècle a connu en Belgique des vagues d'immigration diverses et, en conséquence, le paysage socioculturel belge s'est progressivement modifié. La démographie, l'économie, la vie sociale et culturelle et même politique sont autant de dimensions qui ont été profondément marquées, imprégnées, voire bouleversées par les réalités nouvelles charriées par les migrations (7). Aujourd'hui, la Belgique reconnaît la diversification de ses sensibilités idéologiques, culturelles, philosophiques et religieuses, une diversification non endogène, amenée par les populations immigrées et s'ajoutant à la diversité culturelle, linguistique et philosophique déjà patente de cet Etat fédéral.

Cette diversification induit un enrichissement mutuel entre les communautés, mais elle suscite également, auprès de beaucoup de personnes, des interrogations, des difficultés, des peurs et des inquiétudes (7), ainsi on subodore une certaine duplicité face à la diversité socioculturelle de la population issue de l'immigration tant dans le chef des dirigeants politiques que dans celui de « l'autochtone moyen » ... « *On voudrait valoriser la diversité, mais en même temps si l'on pouvait l'atténuer dans certaines de ses dimensions, on n'hésiterait pas ...* », commente Altay Manço, directeur scientifique de l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations.

Louis (migrant originaire du Congo) : « *Je crois que personne ne doit déterminer le contenu de la 'culture'. De toute manière, par le fait de vivre avec des cultures différentes qui sont soit opposées l'une à l'autre, soit se ressemblent et ont des intersections, par le fait de vivre ensemble ..., j'estime sincèrement que les cultures se brassent, se mélangent spontanément. C'est pour ça qu'on parle 'd'interculturalité'. C'est à dire que l'on arrive, un moment donné dans la vie à des cultures, à une cohabitation, à des synthèses. On ne peut pas en imposer une à la place d'une autre. Il y a certes des cultures dominantes qui vont s'imposer par elles-mêmes dans certains domaines, d'autres auront tendance à disparaître. Je crois que l'homme doit vivre un peu comme il le sent et évoluer avec les valeurs qui lui permettent de se trouver en équilibre* » (8).

Les Africains subsahariens de Belgique utilisent plusieurs canaux à travers lesquels ils essayent de rester en contact avec leurs traditions culturelles. Pour la plupart d'entre eux, ils gardent des liens plus ou moins réguliers avec le pays d'origine par le biais de la famille restée sur place. Ils ont aussi recours à des contacts téléphoniques, des échanges de courriers ou de cassettes vidéos, de musique enregistrée, etc. En Belgique, le développement, voire le maintien de l'identité culturelle passe par les relations avec les membres de la famille ou par la fréquentation des compatriotes, dans des réseaux notamment religieux. La pratique de la langue d'origine est également, pour nombre d'entre eux, une manière de conserver des liens avec la tradition culturelle (8).

Les Congolais créent volontiers des associations. Ils sont nombreux à penser qu'une insertion des immigrés à tous les niveaux du pouvoir (économique, médiatique, législatif, exécutif et judiciaire) peut donner lieu à des retombées positives pour tant pour leur famille en Belgique que leur pays d'origine. Par exemple, « *Ils participent activement au recrutement de nouveaux membres pour les partis politiques du pays d'origine et du pays d'accueil et pas uniquement au sein de leurs compatriotes émigrés. Ils sont à la recherche de personnalités reconnues par les 'Belges blancs' qui pourraient changer la donne politique là où ils interviendront et notamment au pays d'origine.* », explique Bob Kabamba, Chargé de cours adjoint au Département de science politique de l'Université de Liège. « *Quant à leur loisirs, ils se regroupent en organisant des actions culturelles et sportives spécifiques. Les clubs de football et la troisième mi-temps de l'après-match est l'occasion pour eux de discuter* » (9).

« *Les Congolais tiennent très fort au bien-être de leurs familles restées sur place en leur envoyant de l'argent pour supporter par exemple les frais d'alimentation, l'éducation des enfants, l'achat d'une maison ou d'une voiture, l'ouverture de petites entreprises comme les cabines téléphoniques, les copy services, le lancement d'associations d'entraide, etc. Pourtant, les Congolais ne soutiennent pas financièrement les administrations locales par manque de confiance.* » (Mema Lumonga, Président de l'association des chercheurs congolais de l'Université de Liège) (10).

Les associations africaines regroupent leurs membres selon les langues nationales et dialectes africains, selon les références au pays d'origine, à une ethnie particulière, à un village, à un quartier, à un groupe spécifique comme les femmes, par exemple. Leurs domaines d'action sont variés : actions sociales et entraide, activités politiques diverses, aide à l'insertion socioprofessionnelle, formations diverses, activités de loisirs pour jeunes, etc., ainsi que, bien entendu, coopération au développement des régions d'origine (4).

Gestion de la diversité au niveau national

Quelle réponse donne la Belgique face au foisonnement de ce tissu associatif ? Quelle valorisation de la diversité est recherchée ? La réponse à ces questions se décline en trois points. Trois comme le nombre des différentes régions politiques de la Belgique : Bruxelles, Wallonie et Flandre (6). Par ailleurs, des différences locales selon les municipalités sont également visibles en matière de gestion des diversités culturelles.

Au niveau fédéral, est créé en 1993, le «*Centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme*». Celui-ci a de multiples compétences. Il relève et identifie tous les problèmes et tous les processus de discrimination, notamment dans le champs de l'emploi. Le Centre remet également des avis et des recommandations aux différents gouvernements du pays. Par ailleurs, il entreprend des médiations dans des situations conflictuelles identifiées (7). Au terme de ses démarches et en une douzaine d'années de fonctionnement, le Centre, comme beaucoup d'autres institutions, n'a pu faire que le constat d'un «*mal-vivre ensemble*» dans certaines domaines comme l'emploi et le logement, secteurs au sein desquels la discrimination ne diminue pas envers les migrants en général et envers les Africains en particulier, malgré la multiplication des politiques publiques spécifiques et l'action de diverses associations très engagées (7).

C'est dans ce contexte qu'une «*Commission du Dialogue interculturel*» a été initiée dans les années 2000. Cette Commission est composée de 22 membres qui ont des compétences variables. Elle a pour objectif de cerner les questions majeures de l'interculturalité en Belgique et de formuler des propositions et des recommandations aux Gouvernements et Ministres. Le but est de favoriser l'émergence d'un contexte sociopolitique où chacun pourrait vivre sa culture, ses traditions, ses convictions et ainsi pourrait éviter que le choc de ces différentes entités ne vienne mettre en péril, paralyser, réduire, voire détruire une citoyenneté commune, ouverte et progressiste (7).

Le Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine, en visite en Belgique, prendra d'ailleurs acte des efforts faits par les autorités belges pour promouvoir le dialogue interculturel au moyen de diverses initiatives prises aux échelons fédéral, régional, communautaire et municipal. Les membres de ce groupe accueilleront aussi favorablement les actions locales comme la «*Semaine noire*» de Malines ou les «*Week-ends africains*» organisés par le Musée royal de l'Afrique centrale de Tervuren. Ce sont de bons exemples d'une stratégie multiforme visant le respect entre les différentes cultures (2).

Gestion de la diversité dans une ville : Liège

Au cours de leur visite à Liège, les experts de cette même commission internationale ont été informés des activités exécutées par les autorités municipales en faveur de l'intégration. Ils se sont félicités de ce que des appels d'offres avaient été lancés pour financer des projets tendant à enrichir la diversité et le multiculturalisme, malgré certaines difficultés qui restent. «*La Ville de Liège est la seule ville en Wallonie dans laquelle on gère la gestion d'interculturalité séparément de l'égalité des chances*». En 1995, le Conseil communal de la Ville de Liège a signé «*La Charte contre le racisme*». Par cet acte, la Ville de Liège refuse tout comportement raciste. «*Il ne s'agit pas d'un acte juridique mais de recommandations pour la diversité. Après l'adoption de la Charte, nombreuses activités et programmes ont été lancés pour propager les traditions et la culture africaines dans la société générale*», dit Dominique Célis, attachée au Cabinet du Bourgmestre (11).

Les appels d'offres en question ont pour objet de soutenir les initiatives présentées par les associations établies sur le territoire de la Ville de Liège. Les projets visés concernent l'insertion sociale et professionnelle des personnes étrangères ou d'origine étrangère, les actions de lutte en faveur de l'intégration de la jeunesse, contre le racisme ou tout autre thème ayant pour finalité la découverte de la culture de l'Autre à travers l'ouverture et la tolérance. Les critères de sélection des projets sont assez stricts. Le caractère novateur du projet est une attente dominante, mais le jury peut également prendre en compte la problématique traitée, les motivations de chaque partenaire, le public visé, les perspectives et objectifs, l'urgence de ceux-ci, le budget global du projet, la présence ou non de partenaires, etc. (12, 13).

En 2002, par exemple, le premier prix a été obtenu par le projet intitulé «*Et si l'Afrique m'est aujourd'hui contée ...*». Ce projet vise l'édition d'un livre d'histoires et de contes créés et illustrés par les enfants de 5 à 12 ans

fréquentant les activités d'Ampli Junior (une initiative pour jeunes). Dans ce document les jeunes traduisent subtilement, à travers la magie de la fiction, leurs visions multiples de l'Afrique : sa culture, ses animaux, ses traditions, ses problématiques, sa nature, ... L'ensemble de ces histoires constitue un riche et complet voyage à travers un continent et la vie de ses peuples, bien au-delà des clichés pour touristes en mal d'exotisme. Objets d'émerveillement mais aussi et surtout de questionnements et d'échanges, ces histoires racontées participent, à leur niveau, à la mission d'éducation aux différences, à la solidarité, à la tolérance, à la lutte contre le racisme ... et ceci de manière originale, ludique et positive. Depuis, cet ouvrage et d'autres productions similaires sont devenus des outils d'animation dans des écoles et groupements de jeunes (12).

« De 2001 jusqu'au juin 2004 le même Echevin s'occupait de trois domaines : le sport, les jeunes et l'interculturalité. Les deux premiers agendas sont toujours gérés par l'Echevin. La gestion des Relations interculturelles prenant de l'ampleur a été regroupée par le Bourgmestre. Ce dernier a une plus large capacité d'action et de décision. Pour plus d'efficacité encore, en mars 2005, il a créé des équipes pour mener une réflexion pratique sur la question des relations interculturelles. » (11).

L'expérience belge montre qu'analyser les principes fondamentaux des services publics que sont la neutralité, l'égalité et la non-discrimination, ainsi que leur concrétisation dans un contexte interculturel, revêt aujourd'hui une importance capitale (7). Selon Billy Kalongi, représentant de la Plateforme des communautés africaines d'Anvers, une des meilleures conceptions de l'intégration des immigrés qui peut être reliée aux propos de Mahatma Gandhi : *« Ce que tu fais sans moi pour moi, tu le fais contre moi »* (6). Réfléchir à la question de l'interculturalité et à celle du *« bien vivre ensemble »* ne peut se faire qu'en étant à l'écoute de tous, dans un dialogue serein et constructif impliquant l'ensemble des citoyens dans le respect de leurs croyances, appartenances et origines (7).

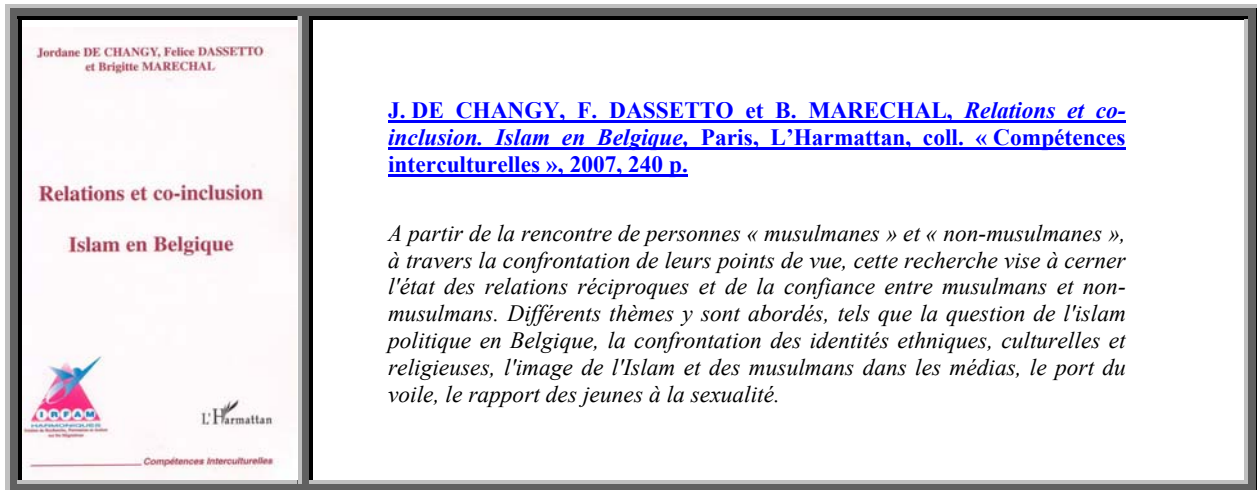
Andrea Gerstnerova

Andrea Gerstnerova est doctorante en Géographie sociale à l'Université Charles de Prague.
Elle a réalisé un stage à l'IRFAM en 2006.

Notes

- 1) Morelli, Anne (sous sa direction). *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*. 2004. Bruxelles : Couleurs livres a.s.b.l.
- 2) Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine. *Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination : application intégrale et suivi de la déclaration et du programme d'action de Durban*. Visite en Belgique du 13 au 17 juin 2005 : Conseil Economique et Social de l'ONU.
- 3) DELALEEUWE, Nathalie. *Interview sur l'intégration des Africains en Belgique*. 27 mars 2006. Bruxelles.
- 4) KALONGI, Billy. *Communautés africaines en Flandre*. 17 novembre 2005. Anvers : Présence africaine en Europe. voir aussi : J. GATUGU, S. AMORANITIS et A. MANÇO (éds), *La vie associative des migrants : quelles (re)connaissances ? Réponses européennes et canadiennes*, Paris, Turin, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2004, 280 p.
- 5) GATUGU, Joseph et al. *Valorisation Identitaire - Transferts – Autonomie ; Sociographie de la population africaine de Wallonie. Intégration et rapports à l'Afrique*. 2001. Liège: IRFAM.
- 6) KALONGI, Billy. *Interview sur les communautés des Africains en Flandre*. 24 avril 2006. Samenlevingsopbouw, Brechen-Anvers.
- 7) Site officiel de la Commission du Dialogue interculturel. <http://www.dialogueinterculturel.be>.
- 8) Foblets, Marie-Claire ; Martinello, Marco ; Parmentier, Stephan ; Vervaeke, Geert ; Djait, Badra ; Bonaventure Kagné. *Les population d'origine immigrée face au droit en Belgique*. 2004. Gent : Academia Press.
- 9) KABAMBA, Bob. *Interview sur la diaspora africaine en Belgique*. 16 mars 2006. Université de Liège.
- 10) LUMONGA, Mema. *Interview sur les communautés congolaises en Belgique*. 30 mars 2006. Université de Liège.
- 11) CELIS, Dominique. *Interview sur la gestion de la diversité dans la Ville de Liège*. 3 mars 2006. Hôtel de ville de Liège.
- 12) Site officiel de la Ville de Liège ; *Gestion des Relations interculturelles*. <http://www.liege.be/cadreslg/cadinter.htm>.
- 13) Appel d'offre : Aux associations interculturelles liégeoises. 05 juillet 2005. Liège : Département Prévention, Jeunesse et sports, Participation, Relations avec les quartiers et Relations interculturelles de la Ville de Liège.

NOUVELLE PUBLICATION



Autres publications de notre collection : visitez notre nouveau [catalogue](#) .

Documents disponibles à l'IRFAM :
[***jpardo@irfam.org***](mailto:jpardo@irfam.org)

AGENDA DES ACTIVITES

« Turquie-Europe : allers simples ? »

Spectacle interprété par *Muhammed Gürkan*

d'après une nouvelle d'*Altay Manço*

avec la participation de l'auteur



Des années 60 à nos jours, l'histoire raconte les aventures d'un migrant turc en Belgique. Sous ses allures particulières, le récit illustre la vie de toute une génération des travailleurs immigrés. Le monologue tantôt tendre, tantôt tragique, chargé de joie et d'espoir est prétexte à un débat final sur l'immigration et ses apports.

A. MANÇO, *Turcs en Europe. L'heure de l'élargissement*, Paris, L'Harmattan, collection « Compétences interculturelles », 2006

Mise en scène de *Cihan Çöl*

Son et images de *Levent Öksüz*

MERCREDI 27 JUIN 2007 – 10 HEURES

AUDITORIUM DE L'ECOLE COMMUNALE DE CHERATTE-BAS

RUE DE VISE, 105 - 4602 CHERATTE-BAS - TEL. 04/362.27.65



INITIATIVE COHABITATION

Remerciements à Ural Manço

Vendredi 29 juin 2007 de 14 à 18 heures aux Facultés Universitaires Saint-Louis
Rue du Marais 109 - 1000 Bruxelles - 1er étage, local n° 101

R e n c o n t r e - D é b a t

Parlements ... Quels rôles dans l'écriture de l'Histoire et le dialogue entre les peuples ?

Depuis quelques années, on constate une multiplication des situations dans lesquelles l'Histoire et la Mémoire se retrouvent impliquées dans des débats politiques. Des Parlements nationaux et le Parlement européen décident de légiférer concernant des faits historiques.

Ce fut le cas en France à propos du « rôle positif de la colonisation ». Un débat a suivi cet épisode. Il fut d'autant plus houleux que les relations de la France avec ses immigrants issus d'anciennes colonies sont grevées par l'absence d'un véritable travail de mémoire. Bien que l'article polémique de la loi en question ait finalement été abrogé, la question des mémoires reste posée.

Le débat avait déjà fait surface lors de la reconnaissance du génocide arménien par plusieurs Parlements nationaux en Europe.



Ce sujet a provoqué des réactions en Turquie, mais également un malaise auprès de la population immigrée turque vivant dans ces pays. Les diverses opinions publiques n'ont pas les mêmes sensibilités : liberté d'expression contre pénalisation des négationnismes, le débat fait rage ... sachant que la loi turque elle-même (art. 301) rend punissable la critique, à travers la notion d'« insulte à l'Etat », malgré les efforts de divers milieux démocrates pour amender ce texte.

D'autres cas se présentent déjà ou se présenteront probablement à l'avenir : Rwanda, Darfour, Bosnie-Herzégovine, ...

QUESTIONS DU DEBAT

- o *Est-ce le rôle des Parlements que d'écrire l'Histoire ? Quelles réalités, quels risques de « raisons d'Etat » ?*
- o *Quels rôles pour le législateur en matière de protection des victimes et de prévention des conflits ?*
- o *Quels équilibres entre la liberté d'expression et le rôle normatif des législations ?*
- o *Quelles sont les responsabilités des décideurs dans le domaine du dialogue interculturel ?*
- o *Quel est le poids des divers groupes de pression dans ces processus ? Quelle place pour une action citoyenne ?*
- o *L'Histoire doit-elle toujours diviser les peuples ? Quelle place pour une lecture cohésive et plurielle ?*
- o *Comment répondre à la demande pour un travail de mémoire ? Comment soutenir les acteurs politiques et sociaux dans cette tâche ?*
- o *Quelles pistes pour l'action publique et citoyenne pour le dialogue interculturel et la paix ? Avec quels outils ?*

ORGANISATION

COJEP International

A travers son réseau dans 14 pays européens, le Conseil de la Jeunesse Pluriculturelle œuvre pour la promotion des échanges interculturels et une citoyenneté européenne ouverte à la diversité. L'association lutte contre toutes formes de racisme, de xénophobie, de violence, d'intolérance et de discriminations.
www.cojep.com



Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations

Organisme ressource créé par des intervenants de terrain et des chercheurs au service des professionnels de l'action sociale et de l'éducation, l'IRFAM vise, par une approche multidisciplinaire, à construire des liens entre la recherche et les interventions dans le domaine de l'intégration et du développement, ainsi que la lutte contre les discriminations. www.irfam.org



INTERVENANTS

- o **Isabelle Kortian**, spécialiste de géopolitique, journaliste, Paris.
- o **Samim Akgönül**, historien, politologue, Université Marc Bloch, Strasbourg.
- o **Jacques Fierens**, professeur de droit et de philosophe aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur.
- o **Hédi Saïdi**, historien, enseignant, Académie de Lille.
- o **Dieudonné Boutrin**, directeur de l'Association Métisse, Nantes.
- o **Radouane Bouhlal**, Président du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie, Bruxelles.
- o **Tuncay Çakmak**, Conseil de la Jeunesse Pluriculturelle - International, Strasbourg.
- o **Altay Manço**, psychologue, directeur scientifique de l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations, Liège.

Renseignements : Altay Manço, amanco@irfam.org - Tuncay Çakmak, cakmak_tuncay@yahoo.fr

Du 03/07 au 07 juillet 2007 à Namur - IIème Congrès International des Formateurs en Travail Social

**Deuxième Congrès International des Formateurs en Travail
Social et des Professionnels Francophones de l'Intervention
sociale**

Namur, Belgique

du 03/07/2007 au 07/07/07

"Quelles formations aux métiers du social pour quel travail social?"

www.congres2007.org

[Infos et renseignements](#)

Du 03 au 07 septembre 2007 - XI^e Congrès International de Recherche Interculturelle

*Altay Manço, membre du Comité scientifique
vous propose*

XI^{ème} CONGRES INTERNATIONAL DE RECHERCHE INTERCULTURELLE

"Territoires, limites, passages. L'interculturalité en mouvement"

03 - 07 septembre 2007

Université de l'Ouest de Timisoara (Roumanie)

organisé par

L'Association Internationale pour la Recherche Interculturelle (ARIC)

en collaboration avec

*L'Institut Interculturel de Timisoara (Roumanie), l'Institut de Sciences de l'Education de
Bucarest et l'Université AL. I. Cuza de Lasi*